ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 56424

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la politique familiale mise en oeuvre en France. Les organisations familiales ont toujours affirmé leur attachement à une politique familiale basée sur la compensation des charges familiales prenant en compte le coût familial de l'enfant. Le retour, en 1999, à des allocations familiales versées sans critères de ressources a d'ailleurs permis d'affirmer le caractère universel de la compensation des charges familiales. En parallèle, se sont ouverts d'autres chantiers qui, tout en s'intégrant dans la politique familiale, contribuent à en modifier le sens et la portée : conciliation vie familiale et vie professionnelle, articulation des temps individuels, familiaux et sociaux, la famille sujet et acteur de la vie sociale, modification des temps de vie et solidarités entre les générations, mais aussi solidarités en fonction des besoins familiaux. En conséquence, il lui demande quelles seront les conséquences de ce grand chantier, de cette refondation qui appelle des réflexions en profondeur sur la structure même d'une protection sociale amenée à concilier les exigences nouvelles d'une société réclamant à la fois plus de droits et plus d'autonomie.

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56424
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille et enfance
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 254